



COMMISSIONS DÉPARTEMENTALES SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

PROCÈS-VERBAL N° 03 – RENION DU 1^{er} SEPTEMBRE 2023

Président : M. BAUDOUIN Gilles

Vice-Président : M. ROUGER Alain

Secrétaire : M. GODET Jean-Pierre

Membres : MM. GAUVIN Francis – PETIT Jean-Jacques – PRUNIER Jacky

Excusés : M. GODET Jean-Marie

MODALITÉS DE RECOURS

Toutes les décisions sont susceptibles d'Appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Les frais de procédure, soit la somme de 77.00 € seront débités du compte du club appelant.

Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs.

Les Membres des Commissions ci-dessous, licenciés dans les clubs, ne prennent part ni aux débats ni aux décisions, lorsque leur club est concerné :

- 🚩 M. BAUDOUIN Gilles – US Pexinoise
- 🚩 M. GODET Jean-Marie – RC Parthenay Viennay
- 🚩 M. GODET Jean-Pierre – FC Inter Bocage
- 🚩 M. GAUVIN Francis - FC Haut Val de Sèvre 94
- 🚩 M. PETIT Jean-Jacques – US Vrère St Léger de Montbrun
- 🚩 M. PRUNIER Jacky – AM.S. Assais
- 🚩 M. ROUGER Alain – Av.S. Echiré St Gelais

Le Procès-verbal n° 02 du 24 août 2023 est adopté à l'unanimité des Membres présents.



COMMISSIONS DEPARTEMENTALES
SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX
PROCES-VERBAL N° 03 REUNION DU 1^{er} SEPTEMBRE 2023

DECLARATIONS MATCHS AMICAUX

- Du club de Louzy : Contre Lutaizien Oiron 1 le 1^{er} septembre 2023
Contre Lutaizien Oiron 2 le 10 septembre 2023

- Du club de Clussais : Contre Blanzay le 06 septembre 2023

- Du club de Pays Maixentais : Contre Cherveux 1 le 30 août 2023
Contre Chauray (3) le 1^{er} septembre 2023

- Du club de Chauray : Contre Bressuire en U18R1 le 30 août 2023
Contre Saintes en U17R1 le 30 août 2023
Contre Niort St Florent le 1^{er} septembre 2023
Contre Echiré St Gelais en U18 le 02 septembre 2023
Contre Val de Boutonne en U18 le 02 septembre 2023

- Du club de la Venise Verte : Contre l'Avenir 79 le 30 août 2023

- Du club de Thouars : Contre Cerizay en U13 le 30 août 2023
Contre Saumur en U14 le 30 août 2023
Contre Saumur en U15 le 30 août 2023
Contre Doué (R3) le 30 août 2023
Contre Doué (D1) le 30 août 2023
Contre Angers 1 et 2 en U13 le 02 septembre 2023
Contre Beaulieu Breuil le 02 septembre 2023
Contre Nueillaubiers en U18 le 02 septembre 2023
Contre le FC3C en U14 le 02 septembre 2023
Contre le FC3C en U15 le 02 septembre 2023

- Du club du Pays Néo-Créchois : Contre Nieuil Maillezais en U17 le 30 août 2023

- Du club de l'Avenir 79 : Contre Echiré le 1^{er} Septembre 2023
Contre Ste Ouenne le 02 septembre 2023

- Du club de Parthenay Portugais : Contre Lutaizien Oiron le 03 Septembre 2023

- Du club de l'Interbocage FC : Contre Sèvremont FC le 03 Septembre 2023 (2 matchs)



COMMISSIONS DEPARTEMENTALES
SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX
PROCES-VERBAL N° 03 REUNION DU 1^{er} SEPTEMBRE 2023

COURRIERS

➤ Du club de Parthenay Portugais : Concernant l'impossibilité d'aligner une deuxième équipe senior et demande de désengager son équipe (2).

Pris note : La commission enregistre le retrait de l'équipe (2) de Parthenay Portugais. Les équipes concernées seront avisées par la messagerie officielle (l'adversaire du jour sera exempt).

Les frais d'engagements seront imputés au club de Parthenay Portugais. Les frais de forfait ne seront eux, pas pris en compte.

Le Secrétaire
Jean-Pierre GODET

Le Président
Gilles BAUDOUIN